

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°39 du 24 septembre 2010

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°18

DÉCISION N° 340311/DEF/EMAT/MGAT

portant abrogation d'un texte.

Du 2 septembre 2010

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE.

DÉCISION N° 340311/DEF/EMAT/MGAT portant abrogation d'un texte.

Du 2 septembre 2010

NOR D E F T 1 0 5 1 9 2 3 S

Texte abrogé :

Instruction n° 2025/DEF/EMAT/EP/P du 19 décembre 1988 (BOC, p. 6516. ; BOEM 112.5.2.2).

Référence de publication : BOC N°39 du 24 septembre 2010, texte 18.

L'instruction n° 2025/DEF/EMAT/EP/P du 19 décembre 1988 relative au rôle des organismes chargés du recrutement des militaires de carrière servant en vertu d'un contrat ou volontaires service long et aux actions d'information en faveur du recrutement est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de l'armée de terre,*

Jean-Philippe MARGUERON.